

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA GESTION DURABLE DE L'EAU EN MEDITERRANEE

“Personne ne sait combien coûte l'eau en Algérie”

“Il faut penser à nos enfants”, ainsi a conclu le directeur général de l'agence du bassin hydrographique Constantinois - Seybouse - Mellegue, M. Khatim Kherraz, sa communication portant bilan de dix années des agences de bassins et la gestion intégrée des ressources en eau en Algérie, inscrite dans le programme du colloque international sur la gestion durable de l'eau en Méditerranée qui se déroule depuis hier à Constantine.

M. Kherraz a d'abord énuméré les outils mis en place par l'Etat algérien pour l'application des principes de la nouvelle politique de l'eau et ce, depuis 1993 afin de parer aux carences enregistrées à l'époque dans le système de la gestion de l'eau. Une politique qui s'articule, d'après le conférencier, sur trois points, à savoir le caractère économique de l'eau, l'assurance de la gestion de l'eau au niveau des bassins hydrographiques et la protection de l'eau qui est l'affaire de tous les usagers.

Pour concrétiser cette politique, l'Algérie a créé en 1996 les agences de bassin (ABH) qui sont théoriquement le fer de lance de la gestion intégrée de l'eau et qui ont pour missions — substantiellement de service public — la collecte et la diffusion d'informations sur l'eau et aussi la sensibilisation des différents partenaires. Et afin de maîtriser les insuffisances qu'a engendrées la gestion de l'eau par les entités communales et régionales, l'Algérienne des Eaux (ADE) et l'Office national d'assainissement (ONA) ont été également institués.

Au bout de dix ans, et selon M. Kherraz, “personne ne connaît vraiment la localisation géographique et le type de toutes les ressources hydriques existantes en Algérie ou, du moins, combien coûte l'eau, quoique le coût facturé est amplement inférieur au coût réel de cette ressource vitale”. Il a justifié cet état de fait par la perturbation dans le financement des ABH qui sont alimentées par deux redevances, recouvertes par les établissements de distribution de l'eau. Sachant que la maîtrise des ressources en eau renouvelables, estimées approximativement à hauteur de 19,1 milliards de m³/an, est très relative. Il s'étalera sur l'évolution des tarifs de base de l'eau de 1998 (3,6 DA/m³) à 2005 (6,3 DA/m³) estimant que l'eau est perçue par les Algériens comme étant “un don de Dieu” et donc il est difficile, socialement, d'imposer des coûts élevés de cette ressource. “Un travail de sensibilisation avec la concertation de tous les partenaires est plus qu'indispensable pour sensibiliser tout le monde autour de l'ampleur de l'enjeu qui est aussi économique, politique que culturel” a-t-il insisté.

Khatim Kherraz suggère pour assurer une bonne maîtrise de l'eau et sortir de ce marasme de compléter les textes existants par des décrets d'application, compléter les connaissances des milieux des ressources et également économiques des coûts pour mieux les maîtriser et, surtout, de renforcer la participation des usagers dans la gestion de l'eau. Et pour diversifier ces ressources, faire dans la perspective de pomper les eaux du sud, dessaler l'eau de mer et de réutiliser les eaux usées après purification. La manifestation, organisée conjointement par l'université Mentouri de Constantine, le Centre culturel français de Constantine et l'Agence du bassin hydrographique Constantinois - Seybouse - Mellegue, qui s'étalera jusqu'à aujourd'hui, se veut une rencontre-débat portant sur les enjeux économiques et culturels de la gestion durable de l'eau, objet de tensions et de conflits géopolitiques partout dans le monde. Les initiateurs de cette rencontre ont choisi le contexte du changement climatique que connaît la planète Bleue pour programmer une variété de conférences pronant la concertation de tous les acteurs intervenant dans la chaîne de consommation de l'eau pour pouvoir préserver cet élément indispensable à la vie humaine. Il est à noter que ce colloque a été marqué par la présence des représentants des ministères des Ressources en eau et de l'Enseignement supérieur, du directeur de l'Office international de l'eau de Paris et du consul de France à Annaba.

Lyas Hallas

GESTION FINANCIERE ET COMPTABILITE

Un nouveau guide bilingue pour les professionnels

Un nouveau guide fonctionnel pour la gestion financière et la comptabilité en langues française et arabe édité par le Conseil supérieur de la langue arabe (CSLA) a été présenté hier au siège du ministère des Finances en présence de Mourad Medelci.

Cet ouvrage, de 300 pages, est destiné aux professionnels du secteur de la comptabilité et des finances amenés à produire ou rédiger des documents administratifs ou techniques dans les deux langues arabe et française. Il comporte 3178 entrées entre termes spécialisés, mots et expressions techniques classés par ordre alphabétique avec leurs significations financière

et économique exactes. L'élaboration de ce guide fonctionnel a été confiée à un groupe de travail multisectoriel composé d'experts financiers, d'universitaires, de spécialistes en linguistique et étymologie notamment.

Cet outil comprend également un index et un dictionnaire arabe-français. Edité en grand format, le guide fonctionnel pour la gestion financière et la comptabilité sera réédité en format poche et sur CD-Rom. Par souci d'accessibilité, un projet de numérisation du document est en réflexion en vue de sa diffusion sur le site web du CSLA.

L. M.

DISTRIBUTION D'EAU

Levée des restrictions durant l'été

Les restrictions prises au mois de novembre pour faire face au manque d'eau seront levées pour les wilayas côtières durant la saison estivale. C'est ce qu'a indiqué le ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, hier, en marge de sa visite d'inspection et de travail dans la wilaya de Sidi-Bel-Abbès.

La distribution de l'eau aux ménages sera améliorée à partir du mois de juin. Les plages horaires pour ces wilayas seront plus étendues pour répondre à la demande de cette ressource plus importante durant l'été. “Nous resterons sur le quota actuel jusqu'au mois de juin”, a souli-

gné le ministre des Ressources en eau. Il écarte ainsi le spectre de la sécheresse après les derniers apports pluviométriques enregistrés depuis près d'un mois. “La capacité emmagasinée est de 45%, la même que celle de l'année dernière à fin mars. On est même légèrement mieux. Et je considère qu'on n'a plus de problème”, a-t-il affirmé.

A ce titre, le barrage de Keddara qui était à 57 millions de mètres cubes, il y a trois semaines, est rempli actuellement à 82 millions de mètres cubes, le barrage de Taksebt a atteint à 100% soit 181,2 millions de mètres cubes. Même topo

De notre envoyée spéciale à Sidi-Bel-Abbès,
Meriem Ouyahia

pour les barrages de Keddara et Boukerdoun. Les plages horaires de distribution d'eau sont aussi durant l'été, à Alger de 8 à 12 heures par jour.

Abdelmalek Sellal ajoute : “Nous resterons extrêmement économes, car nous reprendrons ces mesures peut-être à partir du mois d'octobre. “On est obligés de faire de notre mieux pour avoir des réserves pour au moins les quatre à cinq prochaines années”, a-t-il expliqué.

Sidi-Bel-Abbès, qui connaît un problème hydrique important depuis

plusieurs années, à l'image de Ain-Témouchent, devra bénéficier de l'apport de 21 forages à partir de juin. Des forages insérés dans le cadre du plan d'urgence 2006/2007 par le département de Sellal.

En outre, le projet de transfert de l'eau à partir de la nappe Chott-Chergui sera inscrit dans la prochaine loi de finances complémentaire.

Destiné à Sidi-Bel-Abbès, ce projet permettra un apport de 40 millions de m³, son étude s'achèvera au mois d'avril prochain.

M. O.

UNE REFORME FISCALE AU BILAN MITIGE

L'enjeu de la lutte contre la fraude fiscale

Le texte réglementaire relatif à la réévaluation des actifs d'investissement est au niveau du secrétariat général du gouvernement et doit paraître prochainement selon le directeur général des impôts (DGI), Mohamed Raouya. Le premier responsable de la DGI a indiqué, hier au Centre de presse d'El Moudjahid, lors d'une table ronde sur le système fiscal, que ce texte vise à rattraper le retard pris depuis la promulgation en 2003 de la loi sur la réévaluation des actifs, concernant la réévaluation en franchise d'impôts.

Selon ce texte, la différence entre la valeur ancienne de l'actif et sa valeur réelle ne sera pas assujettie à imposition, permettant une facilité d'accès aux crédits bancaires. Ce faisant, cette table ronde a dressé un bilan mitigé sur la mise en œuvre de la réforme du système fiscal et de la modernisation de l'administration fiscale qui avance bien.

La réorganisation de l'administration fiscale avance bien

A ce propos, la mise en place de la Direction des grandes entreprises (DGE) a, selon Mohamed Raouya, réussi son pari, en contribuant pour l'essentiel des recettes de la DGI. Ainsi, le responsable de la DGI a indiqué que les recettes sont passées

exceptionnellement de 350 à 450 milliards de dinars, le recouvrement atteignant selon lui un montant, jamais égalé, de 584 milliards de dinars. La DGE à laquelle un million d'entreprises sont éligibles, avec un chiffre d'affaires de 100 millions de dinars, même si, en vertu de la loi de finances 2007, la définition du critère d'éligibilité est laissée au niveau réglementaire. Par ailleurs, Mohamed Raouya a évoqué le lancement d'ici deux à trois mois de deux Centres des impôts (CDI) à Alger, avant leur généralisation à l'ensemble de la population fiscale concernée, à savoir les entreprises du secteur réel et des PME. Par ailleurs, l'instauration de l'Impôt forfaitaire unique (IFU), impulsée par la loi de finances 2007, en substitution au paiement de la TVA, de l'IRG et de la TAP, a permis une simplification des procédures fiscales au profit d'une population fiscale, évaluée à un million de contribuables (commerçants et prestataires de services selon des taux fixés à 6% et 12% selon les chiffres d'affaires engrangés). En rappelant que les petits contribuables, au forfait, seront pris en charge par les Centres de proximité, devant être prochainement opérationnels.

Une pression fiscale moindre mais....

Cela étant, une pression fiscale modérée demeure l'objectif selon Mohamed Raouya et le sous-directeur des études de fiscalité au niveau de la DGI, Mohamed Ghennoum. Ceux-ci de relever que l'entreprise demeure “au cœur des préoccupations de la réforme fiscale”, mettant en avant notamment la suppression du versement forfaitaire, la diminution de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) de 30 à 25% et la simplification de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à deux taux (7% et 17%) ainsi que la réduction de la taxe sur l'activité professionnelle (TA) de 2,5% à 2%. En dépit des progrès accomplis, des insuffisances persistent néanmoins selon les autres participants à cette

table ronde, tels le conseiller en fiscalité Smail Maouchi, le consultant international Malek Serai, ainsi que le directeur général du bureau d'audit étranger KPMG, Jean-Marie Pinel.

La révision de l'IRG, de la TAP et de l'IFU en débat

Ainsi, le conseiller en fiscalité a appelé notamment à supprimer la TAP, payée sur le chiffre d'affaires des entreprises, en affectant selon lui 2% de la TVA récoltée au profit des communes. A ce propos, les représentants de la DGI ont indiqué que la TAP, au taux nominal de 2%, génère un revenu de 80 milliards de dinars, au profit des collectivités locales, loin devant l'affectation d'un point de la TVA récoltée soit 7 milliards de dinars. Néanmoins, l'essentiel, selon Mohamed Raouya, est que “les collectivités locales contribuent à asséoir une fiscalité locale” même si, pour lui, la réflexion est en cours en vue de rendre cette taxe moins pesante sur les entreprises. De même, Smail Maouchi a appelé à lever les discriminations en matière de paiement de l'IFU entre les commerçants et les prestataires de services, en ne mettant pas sur un pied d'égalité ceux-ci mais en assurant l'équité avec les professions libérales. Celles-ci qui ne sont pas concernées par ce nouvel impôt puisqu'elles disposent d'une déclaration certifiée de recouvrement selon Mohamed Raouya qui a évoqué la volonté d'arriver malgré les difficultés à un taux unique et un chiffre d'affaires unique, en matière d'IFU.

Tout est possible en matière d'IRG, selon le DGI

Par ailleurs, le conseiller Smail Maouchi, estimant que la réforme fiscale impulsée n'a pas pensé aux salariés, a appelé à revoir le barème en matière d'impôt sur le revenu global (IRG) en adéquation avec le récent relèvement du SNMG. A propos de l'IRG qui n'a pas connu selon lui d'évolution, le directeur de la DGI a précisé que la révision de cet

impôt relève du ressort des pouvoirs publics même si pour Mohamed Raouya “nous y arriverons dans les années à venir” et que “tout est possible”. Certes, le recouvrement fiscal s'améliore selon le premier responsable de la DGI qui a évoqué la révision du barème en matière de revenus localisés et indiqué que les déclarations sont faites au fisc d'une manière claire. Cela étant, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales n'est pas aussi aisée même si un appel d'offres devrait être lancé prochainement en vue de l'information de l'ensemble des structures fiscales d'ici 2009 selon Mohamed Raouya. Et même si, pour ce dernier, toutes les personnes morales (les entreprises) sont déjà identifiées et immatriculées et que d'ici quelque temps l'ensemble des personnes physiques (particuliers) le seront également.

L'enjeu de la lutte contre la fraude fiscale

Certes, les fortunes à partir d'un seuil de 20 millions de dinars sont déjà assujetties à l'impôt sur le patrimoine, “les gens font leurs déclarations” selon Mohamed Raouya qui a également indiqué que son administration dispose déjà d'une base de données fiscales sur les contribuables. Néanmoins, ce dernier n'en a pas moins indiqué que l'essentiel ne réside pas dans le niveau du recouvrement qui n'est pas énorme mais dans l'identification des contribuables concernés. Et c'est là où le bât blesse, les signes ostentatoires de richesse étant légion, le représentant de la DGI de reconnaître que la fraude fiscale existe sans démontrer réellement de l'efficacité de son administration et sans pouvoir identifier la nature et le volume de cette fraude. Cela même si la lutte contre les errements fiscaux et commerciaux, dont la vente sans facture, est l'affaire de tous et que cette administration, selon son premier responsable, “agit, certes, mais dans la discrétion”.

C. B.